

FICHE DE L'ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE DECLARATION DE SINISTRE DES PARTICULIERS

A retourner à

avant le

Adresse

N° DE DOSSIER N°

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, Prénoms

Né(e) le
à

Adresse de la résidence principale sinistrée

Code postal Commune

N° de téléphone Adresse e-mail

N° de sécurité sociale du demandeur ou équivalent :

Nombre de personnes occupant le foyer

SITUATION FINANCIER DU DEMANDEUR ET DES OCCUPANTS DU LOGEMENT SINISTRE

Ressources mensuelles (joindre preuves des ressources)	Charges mensuelles (joindre preuves des charges)
Salaire :	Loyer :
Aide sociale :	Eau :
Pension de retraite :	E.D.F. :
Autres :	Crédits :
.....	Autres :
.....
Total :	Total :

DOMMAGES SUBIS A L'OCCASION DU SINISTRE

EN DATE DU

A- DOMMAGES SUR L'EQUIPEMENT DE L'HABITATION – Cocher la case ou compléter la liste

ELECTROMENAGER

- réfrigérateur
- cuisinière
- machine à laver le linge
- autres :

- VETEMENTS
- AUTRES

MOBILIER

- literie
- tables, chaises

Les justificatifs obligatoires à fournir :

Les justificatifs démontrant la réalité des dommages subis : photos, constats d'huissiers...

Les justificatifs du coût du remplacement ou de réparation des biens endommagés ou détruits : factures et exceptionnellement devis...

Sans justificatif suffisant, les demandes seront rejetées.

B- DOMMAGES SUR L'HABITATION

1- Situation du demandeur

- Propriétaire
- Locataire
- Occupant à titre gratuit

2- Situation de l'habitation

- Résidence principale : Oui Non Autres (à préciser) :
- Assurance habitation : Oui Non

3- Description précise des dégâts subis par la résidence principale :

Justificatifs à fournir s'agissant des dommages subis par une résidence principale

- Justificatif de la propriété du bien : acte notarié, extrait cadastral, document fiscal ...
- Justificatifs démontrant la réalité des dommages subis : photos, constats d'huissiers ...
- Justificatifs du coût du remplacement ou de réparation des éléments de l'habitation endommagés ou détruits : factures et, exceptionnellement, devis...
- Justificatifs relatif à la localisation de la résidence principale : plan de situation du bien ou extrait cadastral permettant de localiser le bien.

Sans justificatif suffisant, les demandes seront rejetées.

